

Mairie de Villarzel-Cabardès

Recensement des sinistrés causés par la sécheresse

Les propriétaires constatant sur les bâtiments l'apparition de fissures et autres désordres dus à la sécheresse de 2021 ou 2022, sont invités à adresser un courrier ou un courriel à la mairie avant la fin de l'année, avec photos et date d'apparition des désordres.

En parallèle à cette démarche, les propriétaires constituent un dossier de déclaration de sinistre auprès de leur assurance habitation.

A l'issue de cette période, le maire demandera la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat.